



MANDAT DE GESTION A AGENCE PAR PROPRIETAIRE

Par **LAMURE**, le **21/07/2015** à **11:02**

Bonjour

En juin 2014, j'ai signé un mandat de gestion avec une agence pour une durée de 3 ans. Après une première mise en location, de moins de 6 mois, l'agence a retenu des frais importants au locataire (supérieur au montant de la caution) pour frais de changement de clefs et entre autre ménage non fait.

Suite à une relance de ma part sur les remises en location, j'apprends cela, plus de trois mois après le départ du locataire.

Le ménage n'a pas été fait et l'appartement n'est pas louable en l'état. J'aimerais dénoncer ce contrat avant le terme des 3 ans au motif de non diligence dans la mise en œuvre de bonnes conditions pour relocation.

Es ce possible?